

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 516 nommant M. MALLEC Chef du Service Local des transports Maritimes.

n° 516

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
29 juin 1943

Numéro JO  
n° 13 du 30/07/1943

Date du numéro  
30 juillet 1943

### VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1941, portant organisation nouvelle des pouvoirs publics de la France Libre

**Vu** la décision n. 392 du 15 Mai 1943 chargeant provisoirement M. Flocens, Lieutenant de Vaisseau, des fonctions de chef du Service Local des Transports Maritimes;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. Unique. — M. MALLEC, Agent des Messageries à Djibouti est nommé Chef du Service Local des Transports Maritimes à compter du 1er juillet 1943, en remplacement du Lieutenant de Vaisseau FLORENS, maintenu à la disposition du Commandant de la Marine en Côte Française des Somalis.

**R. SALLER,**